



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil, tenue à l'édifice municipal sis au 14, rue des Loisirs, le mercredi 8 juillet 2025, à laquelle sont présents :

M. François Diguier, conseiller	M. Lucien Pelletier, conseiller
M. Pierre Dumas, conseiller	M^{me} Lucie Turcotte, conseillère
M^{me} Corrine Lizotte, conseillère	M. Mikaël St-Pierre, conseiller

Sous la présidence du maire, **M. Ghislain Deschênes**.

Est aussi présente :

M^{me} Anne-Marie Dion, directrice générale et greffière-trésorière.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 30, le maire confirme le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié à l'ensemble des membres par courriel, tel que requis par l'article 152 du Code municipal du Québec.

217-07-25

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Corrine Lizotte, appuyé par M. Lucien Pelletier et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 - Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 1.2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1 - Offres de service pour effectuer le transport et la fourniture de MG20B – Octroi du contrat
- 2.2 - Appel d'offres sur invitation – travaux de lignage et de marquage de la chaussée – Octroi du contrat
- 2.3 - Appel d'offres public – Rapiéçage mécanisé à l'enrobé – Octroi du contrat
- 2.4 - Appel d'offres public – Réfection intérieure de l'ancienne Caisse Desjardins de Saint-Aubert – Octroi du contrat
- 2.5- Offre de service pour la caractérisation de présence d'amiante dans l'Édifice Desjardins – Octroi du contrat
- 2.6- Acquisition de bouées règlementaires pour désigner des zones sensibles et les zones de sports motorisés sur le lac Trois Saumons

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

3 – LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

218-07-25 2.1 Offres de service pour effectuer le transport et la fourniture de MG20B – Octroi du contrat

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aubert a fait un appel d’offres sur invitation pour la fourniture de 1 300 tonnes de MG20B (transport inclus) pour le rechargement du 4^e Rang Ouest, et ce auprès de quatre entreprises de la région ;

ATTENDU QUE lors de l’ouverture des soumissions le 4 juillet 2025, trois entreprises ont déposé des offres;

ATTENDU QUE l’entreprise Michel Gamache et Frères a présenté l’offre la plus basse, pour la somme de 25 035,81 \$, taxes comprises;

ATTENDU QUE la proposition est jugée conforme par le service des Travaux publics;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par Corrine Lizotte et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil accepte la soumission de l’entreprise Michel Gamache et Frères au montant de 25 035,81 \$ taxes comprises.

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d’emprunt 543-2025.

ADOPTÉE

219-07-25 2.2 Appel d’offres sur invitation – travaux de lignage et de marquage de la chaussée – Octroi du contrat

ATTENDU la décision du conseil municipal de procéder au marquage de la chaussée sur différents tronçons de Saint-Aubert;

ATTENDU QU’un appel d’offres sur invitation a été publié de manière électronique le 16 juin 2025, auprès de deux firmes spécialisées dans le domaine du marquage des chaussées;

ATTENDU QU’une seule soumission a été reçue, soit celle de la firme Permaligne inc. au montant de 16 665 \$ avant les taxes;

ATTENDU QUE cette proposition est conforme à l’appel d’offres et que l’ouverture des offres s’est faite le 4 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Diguer, appuyé par M. François Diguer et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil accepte la soumission de l’entreprise Permaligne inc. de Saint-Jean-Port-Joli pour la somme de 16 665 \$, avant taxes.

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d’emprunt 543-2025.

ADOPTÉE

220-07-25 2.3 Appel d’offres public – Rapiéçage mécanisé à l’enrobé – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Aubert a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres « **SEAO** », portant le numéro d'avis CA0055087.6753, et ce, pour des travaux de rapiéçage mécanisé discontinu à l’enrobé et de recharge des accotements pour certains tronçons de routes municipales.

CONSIDÉRANT la séance d’ouverture de soumissions qui a eu lieu le 7 juillet 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public N° CA0055087.6753;

CONSIDÉRANT QUE sept entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10 h, le 7 juillet 2025, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Groupe Colas Québec inc. – Région BSL	278 060,72 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	293 026,15 \$
Pavage Scellant Jirico inc.	302 593,04 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	309 807,04 \$
Les Entreprises JR Morin inc.	328 743,42 \$
Pavage F&F	359 357,24 \$
Gilles Audet Excavation inc.	378 365,48 \$

CONSIDÉRANT QU'après étude et analyse de la plus basse soumission, celle-ci s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Diguier, appuyé par M. Pierre Dumas et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Groupe Colas Québec inc. – Région BSL, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de rapiéçage mécanisé discontinu à l'enrobé et de recharge des accotements conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 278 060,72 \$, incluant les taxes;

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d'emprunt 543-2025.

ADOPTÉE

221-07-25 2.4 Appel d'offres public - Réfection intérieure de l'ancienne Caisse Desjardins de Saint-Aubert – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Aubert a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres « **SEAO** », portant le numéro d'avis 23-0654, et ce, pour des travaux de réfection à l'ancienne Caisse Desjardins de Saint-Aubert, situé au 46, rue Principale Ouest.

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 7 juillet 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public N°23-0654

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, avant 11 h, le 7 juillet, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (sans les taxes)
Action Estimation inc.	419 456,00\$
Les Constructions TD Paradis inc.	480 800,00 \$

CONSIDÉRANT QU'après étude et analyse des soumissions, la plus basse s'avère conforme.

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Atelier Guy architectes;

CONSIDÉRANT QUE le montant des soumissions est plus élevé de 120 000\$ que les prévisions budgétaires pour ce projet et que ces sommes ne sont pas prévues au budget 2025 de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Corrine Lizotte, appuyé par M. Lucien Pelletier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil annule l'appel d'offres N° 23-0654 pour des travaux de réfection à l'ancienne Caisse Desjardins de Saint-Aubert, située au 46, rue Principale Ouest.

QUE le conseil mandate la directrice générale pour revoir l'ensemble du projet.

ADOPTÉE

222-07-25 2.5 Offre de service pour la caractérisation de présence d'amiante dans l'Édifice Desjardins – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT QUE la présence d'amiante est suspectée dans l'Édifice Desjardins, situé au 46, rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service pour la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante par le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin Inc., au montant de 5 900 \$ plus taxes;

Il est proposé par M^{me} Lucie Turcotte, appuyé par M. Pierre Dumas et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la soumission du Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. pour la somme de 5 900 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

223-07-25 2.6 Acquisition de bouées règlementaires pour désigner des zones sensibles et les zones de sports motorisés sur le lac Trois Saumons

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a installé des bouées privées sur le lac Trois Saumons;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec ledit citoyen et que la Municipalité a également entendu les citoyens sur le sujet lors de la rencontre du 2 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà 11 bouées privées qui sont installées principalement pour identifier des zones plus sensibles sur le lac;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen a installé les bouées pour protéger les berges de son terrain et de ceux de ses voisins des vagues occasionnées par les bateaux qui circulent à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil convient que les vagues posent une problématique en créant de plus en plus d'érosion à cet endroit qui est le plus étroit du lac.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire poser davantage d'actions pour que tous les usagers du lac puissent l'utiliser de manière harmonieuse;

CONSIDÉRANT la possibilité d'installer quatre bouées de type chandelle à l'endroit le plus étroit du lac et à proximité de l'île Audet;

CONSIDÉRANT QU'il serait également souhaitable d'identifier sur le lac même les zones de sports motorisés qui ont été mises en place par les règles de navigation au lac Trois Saumons et identifiées sur les différentes cartes mises à la disposition des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition budgétaire pour l'acquisition de huit bouées et du matériel pour leur installation par Hydraunav, à un montant estimé de 7 041,40 \$, plus les taxes;

Il est proposé par M. François Diguer, appuyé par M^{me} Lucie Turcotte et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité fasse l'acquisition de huit bouées règlementaires et leur matériel d'installation à la firme Hydraunav pour un montant estimé à 7 041,40 \$, plus les taxes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

224-07-25 L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M. Lucien Pelletier et résolu à l’unanimité :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 10 .

GHISLAIN DESCHÊNES
Maire

ANNE-MARIE DION
Directrice générale et greffière-trésorière